



MI
Mission Interdisciplinarité

Défi interdisciplinaire

L'INSTRUMENTATION AUX LIMITES

Appel à projets 2015

Contexte:

Les développements en instrumentation sont au cœur de la recherche dans de nombreux domaines, associant techniciens, ingénieurs et chercheurs, autour de développements technologiques, d'innovations et de nouvelles recherches dans un cadre particulièrement interdisciplinaire. Les progrès en instrumentation sont souvent déterminants pour l'avancée de la recherche, tant du point de vue des grands instruments que du point de vue des expériences de laboratoire ou de terrain.

Les appels à projets 2013 et 2014 ont contribué à l'identification de thèmes prioritaires, sur lesquels se base en partie l'appel à projets 2015. Comme en 2014, l'appel à projets se compose de deux volets :

- un volet thématique suscitant des projets sur l'un des thèmes prioritaires suivants :
 - Capteurs intelligents, communicants, miniatures en environnements naturels extrêmes ;
 - Imagerie du vivant : temps réel, haute résolution ;
 - Nouvelles méthodes de mesure de paramètres physico-chimiques (température, champ magnétique, pression, concentration, milieu salin...) ;
 - Conditions extrêmes en laboratoire (génération/expérimentation).
- un volet « blanc » suscitant des projets interdisciplinaires en émergence.

Quels que soient le volet et la thématique du projet déposé, il doit s'appuyer sur des synergies interdisciplinaires pour contribuer à :

- Explorer de nouveaux concepts instrumentaux
- Lever des verrous technologiques
- Développer des dispositifs instrumentaux

Comme les années précédentes, le défi Instrumentation aux limites pourra également soutenir la mise en place d'ateliers thématiques rassemblant des groupes interdisciplinaires pour identifier des verrous et les possibilités de les lever par de nouvelles synergies interdisciplinaires et des développements instrumentaux.

Quelques projets sélectionnés en 2014 pourront obtenir un complément de financement en 2015, mais devront pour cela suivre la même procédure de sélection que les nouvelles demandes.

Les projets devront associer des partenaires issus de différentes communautés scientifiques. Au-delà de la pluridisciplinarité, l'interdisciplinarité sera privilégiée et la prise de risque sera considérée comme un élément très favorable.

Le réseau de partenaires peut être local ou national, mais la notion de travail en réseau multi-compétences, multi-disciplines est primordiale.

Processus de sélection :

Pour permettre une mise en œuvre rapide, le processus de sélection comporte une seule phase d'appel à projets. Le dossier de candidature doit être très synthétique et comporter :

- Une brève description des enjeux scientifiques, du contexte, et du caractère interdisciplinaire du projet ;
- son déroulement et ses réalisations ;
- les différents partenaires, les nouvelles synergies entre équipes et la complémentarité des approches ;
- le plan de financement.

Une quarantaine de projets seront soutenus en 2015, à hauteur de 10 à 30 k€.

La mise en place des crédits des projets acceptés se fera courant mars 2015 et leur consommation devra respecter la contrainte annuelle de dépense des crédits d'Etat, aucune dérogation ne pourra être accordée. Les crédits alloués au projet seront versés à l'unité de rattachement du porteur. **Les dépenses de personnel et les indemnités de stage ne sont pas éligibles.**

Un comité de pilotage issu des différentes communautés, sélectionnera les projets et pourra, en étroite collaboration avec la MI, proposer des regroupements et des réaménagements de partenariats, compléter des consortia, ou élargir à une interface non prévue par le projet initial.

Les porteurs des projets devront fournir un rapport scientifique annuel permettant l'évaluation du travail réalisé ainsi qu'un rapport financier des dépenses. Les porteurs devront également participer aux actions d'animation et d'échanges qui seront organisées dans le cadre du défi (colloque annuel du défi notamment).

L'appel à projets n'est pas réservé aux personnels du CNRS. Cependant le projet collaboratif doit comprendre au moins une unité de recherche qui relève du CNRS (UPR, UMR...).

=====

Le formulaire de candidature est disponible à l'URL : <http://www.cnrs.fr/mi/spip.php?article583>

Le formulaire complété (4 pages maximum) doit être obligatoirement déposé sur l'application SIGAP à l'adresse :

<https://sigap.cnrs.fr/sigap/web/connexion.php>

Date limite de dépôt des candidatures : le 08 décembre 2014 à minuit.

Pour obtenir des informations complémentaires : mi.contact@cnrs.fr